TASKI SANETTO W12 1/5

Date de création/révision: 08/11/2001

#### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

Pas de risque spécifique connu

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT TASKI SANETTO W12

- REFERENCE 1127

- FOURNISSEUR JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone/Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation

Détergent journalier en vaporisateur

pour sanitaires.

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers

2-Propanol - Xi,F; R11-36-67 5 à 15% 2-butoxyéthanol - Xn; R20/21/22-37 5 à 15%

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de risque spécifique connu.

TASKI SANETTO W12 2/5

#### 4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION: retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le centre ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION: retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### - Moyens d'extinction

Equipements de protection: comme pour le contrôle de l'exposition. En cas d'incendie, utiliser les moyens d'extinction spécifiques à ceux du produit cause de l'incendie.

#### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### - Précautions individuelles

Comme pour le contrôle de l'exposition.

#### - Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur. Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

## - Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte. Eliminer les résidus à grande eau.

TASKI SANETTO W12 3/5

Date de création/révision: 08/11/2001

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs, les aérosols.

#### **STOCKAGE**

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.

#### 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Propane-2-ol (5-15%) - VME=999mg/m3, 400ppm 2-butoxyéyhanol (5-15%) - VME=123mg/m3, 25ppm

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

#### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Liquide clair, rouge pâle.

**PH** pur à 20°C : 10.5 à 11.0

#### Température de changement d'état

non applicable

#### Point d'éclair

36°C (méthode Pensky M.cc)

Ce produit avec un PE compris entre  $21^{\circ}\text{C}$  et  $61^{\circ}\text{C}$  ne supporte pas la combustion.

#### Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

densité apparente : 0.96 g/cm3

Solubilité

Miscible à l'eau.

Date de création/révision: 08/11/2001

4/5

#### 10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue.

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet primaire d'irritation:

- Yeux : ne provoque pas d'iritation dans les conditions normales d'utilisation.
- Peau : ne provoque pas d'iritation dans les conditions normales d'utilisation.

Sensibilisation: pas d'effet connu.

#### 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (Décret et arrêtés du 24/12/87).

#### 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur tant pour le produit que pour les emballages.

#### 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

TASKI SANETTO W12

Date de création/révision: 08/11/2001

5**/5** 

#### 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non classé dangereux.

Non soumis à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses.

Conseils de prudence:

S23: ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols S51: utiliser seulement dans des zones bien ventilées Rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

#### **16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

	Concentration en %				
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +	
Phosphates					
Phosphonates					
Tensio-actifs anioniques	X				
Tensio-actifs cationiques					
Tensio-actifs amphotères					
Tensio-actifs non ioniques					
Agents de blanchiment oxygénés					
Agents de blanchiment chlorés					
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)					
Acide nitriotriacétique (NTA)					
Phénols et phénols halogénés					
Paradichlorobenzene					
Hydrocarbures aromatiques					
Hydrocarbures alophatiques					
Halogénés					
Savons					
Zéolites					
Polycarboxylates					

Référence Internationale: MSDS1822 (12/10/2001) BC.HS.Dt01-03 (11/10/2001)

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classées 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

Accès Internet: http://www.diese-fds.com

## ANNEXE

# Liste des phrases R (AISD 16/10/02)

\_\_\_\_\_

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflam- mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérogène suspecté preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles